

Message du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 22 mai 2024 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement pour les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg

Introduction

Dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation du HMS, il était également prévu de démonter la centrale actuelle du Service d'Ambulance de la Sarine (SAS) et de la reconstruire quasiment au même endroit.

Avec la création de la Direction Secours, l'opportunité de réunir le Bataillon Sarine et le SAS sur un même site a été étudiée. Il apparaît que la caserne de la compagnie Fribourg, à la Route de l'Aurore 4, offre une solution permettant de regrouper la Direction Secours, le personnel d'exploitation du Bataillon ainsi que la compagnie Fribourg et le SAS sur un même site, favorisant ainsi de nombreuses synergies et collaborations.

Cette intégration du SAS sur le site de la caserne de Fribourg se fera en deux temps. Tout d'abord, dans une phase provisoire, les ambulances seront stationnées dans la halle du rez-de-chaussée du Batpol, bâtiment mitoyen de la caserne réalisé par la ville de Fribourg. Cet espace est actuellement déjà loué par le RSS et occupé par des véhicules pompiers. Le RSS va également louer le premier étage de ce même bâtiment afin d'y installer les surfaces administratives du SAS, les vestiaires, ainsi que les chambres de gardes. Ces locaux seront loués dès le 1^{er} octobre 2024, car déjà réalisés. En revanche, ils ne sont pas meublés. Il est à noter que la location pour ce premier étage n'est pas prévue dans le budget 2024. Une validation formelle de l'assemblée est donc aussi demandée dans un message annexe.

Dans un second temps, la caserne de Fribourg va être agrandie certainement au moyen d'un étage supplémentaire permettant de stationner les ambulances en-dessus de l'actuelle halle des véhicules pompiers. Cette extension accueillera également les nouvelles chambres de gardes, les locaux logistiques et le lieu de vie du SAS. La Ville de Fribourg sera maître d'ouvrage de ce projet et en profitera pour rénover son bâtiment. Dans sa version définitive, nous aurons donc un bâtiment totalement dévolu à la direction secours du RSS avec au rez-de-chaussée, les locaux pompiers, en-dessus les locaux ambulances et au 1^{er} étage du Batpol les surfaces administratives des deux entités.

But de la dépense

A ce stade, il convient de rappeler que la construction d'une nouvelle centrale pour le SAS sur son site actuel était devisée à 5'086'624 frs. Ce montant comprenait en outre une enveloppe de 220'000 frs pour louer une structure provisoire durant la durée des travaux. Le fait de passer par une étape intermédiaire était de toute manière prévu.



Le déménagement du SAS et son installation sur le site de l'Aurore 4 nécessite quelques travaux et aménagements. Le plus conséquent est la création d'un hangar en construction métallique permettant d'abriter des véhicules pompiers devant libérer une partie du rez-de-chaussée pour permettre d'accueillir quatre ambulances du SAS. Le métal a été préféré au bois car la structure sera posée directement sur le bitume existant. Une structure bois aurait nécessité des travaux conséquents pour réaliser un socle hors d'eau afin de préserver la structure de l'humidité.

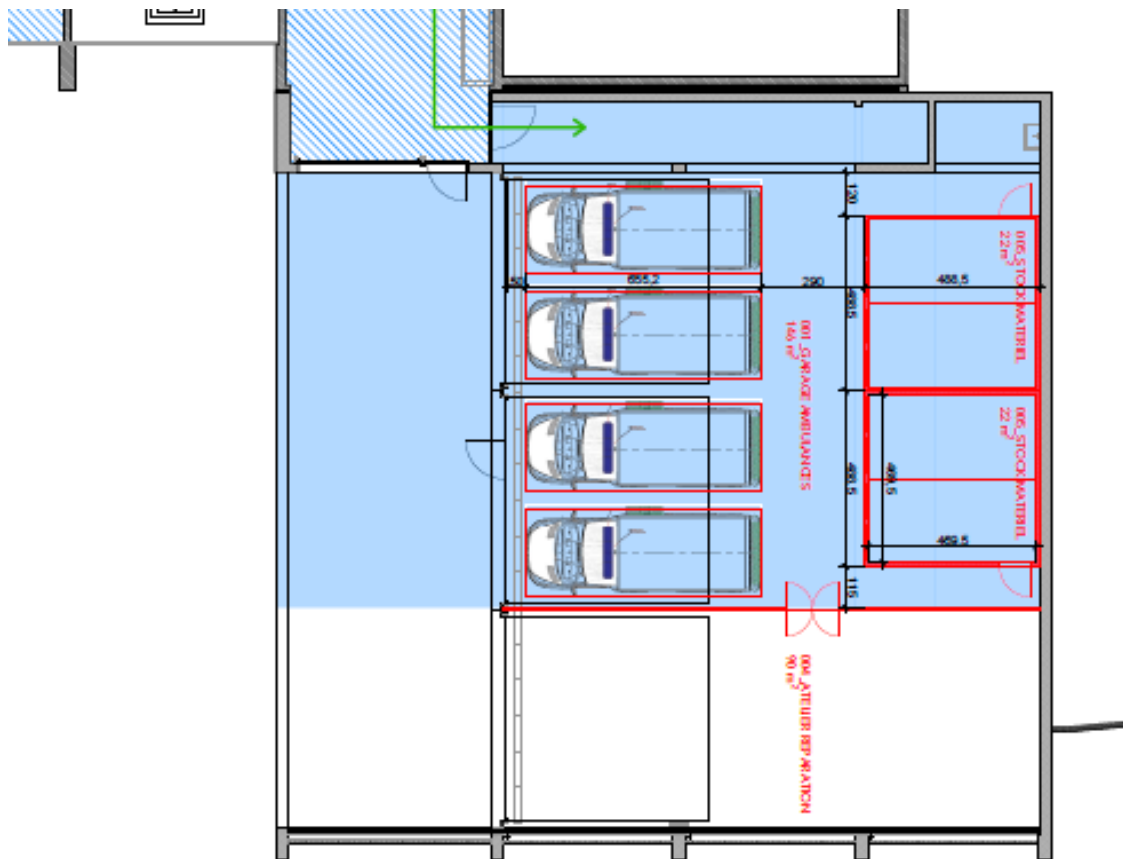
- Construction du hangar métallique sur la place de parc actuelle :





A cela s'ajoute l'achat de containers pour les locaux de stockage du matériel. Cette solution est moins onéreuse qu'une structure en bois ou en métal et pourra être revendue ou déplacée ailleurs au terme de son utilisation. Toujours au rez-de-chaussée, le présent crédit comprend la réalisation d'une paroi de séparation entre la zone ambulance et l'atelier mécanique déjà existant des pompiers. Cette structure est nécessaire pour des raisons de bruit et d'hygiène.

- Aménagement du rez-de-chaussée du Batpol :



A l'étage, la transformation d'un actuel bureau permettra de créer un lieu de vie pour les ambulanciers. Pour les vestiaires, il convient d'acheter environ 50 casiers métalliques pour les vestiaires, la surface étant louée non équipée. Pour terminer, ce crédit prévoit l'achat de mobilier pour les divers bureaux, la salle de formation ainsi que pour les chambres de garde. A cela s'ajoute quelques aménagements informatiques, des honoraires d'architectes et une réserve pour divers et imprévus.

A noter que l'ensemble du mobilier acheté trouvera sa place dans la version définitive de cette centrale et qu'il s'agit donc d'un investissement pour le long terme. Concernant le hangar et



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

les containers situés au rez-de-chaussée, une fois la nouvelle centrale réalisée, ils pourront être soit revendus, ou alors utilisés ailleurs par le RSS

Détail de la dépense

Construction du hangar métallique (y compris travaux préparatoires)	400'000 frs
Aménagement du rez-de-chaussée (containers et paroi)	80'000 frs
Mobilier (bureaux, chambres de garde, casiers vestiaires, salle formation)	65'000 frs
Honoraires (architectes, géomètres, enquête)	42'000 frs
Informatique (fibre optique, équipements, contrôle accès)	33'000 frs
Divers et imprévu	5'000 frs
Total	625'000 frs

Ce crédit sera financé par l'emprunt et amorti à 10 % selon les normes en vigueur à partir du budget 2025.